

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 43 (1972)
Heft: 11

Rubrik: [Communications officielles]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le modèle mondial stabilisé des experts du MIT offre bien entendu plus d'une solution d'équilibre. Dans un cadre relativement large, les cinq facteurs présentent tous de nombreuses possibilités de variation ; cela toutefois à condition que les mesures correctives nécessaires soient prises à temps. L'équipe du MIT évite par principe de se prononcer sur une date déterminée, mais montre à l'aide d'un dernier exemple qu'un essai global de stabilisation entrepris en l'an 2000 arriverait trop tard pour empêcher des dommages irréparables.

Avertissement sérieux

Le rapport du MIT rédigé à la demande du « Club de Rome » sur la situation de l'humanité formule ainsi un sérieux avertissement qui n'a pas la prétention de tirer du modèle des données d'une exactitude absolue, mais dont on ne peut guère contester le bien-fondé quant aux tendances qu'il dégage, même si l'on considère que les forces autorégulatrices de l'économie mondiale sont plus efficaces que ne le pensent les experts du MIT. Le modèle mondial ne tient par exemple pas compte des effets que pourrait avoir sur le système global des prix une internationalisation prochaine des « social costs », c'est-à-dire une imputation des coûts de la protection de l'environnement aux responsables de la pollution, pas plus qu'il ne prend en considération les progrès technologiques qui mettent en question l'extrapolation des développements antérieurs.

Par ailleurs, cette étude laisse sans réponse de nombreuses questions subsidiaires de nature aussi bien politique et sociale que technique. Qui, par exemple, doit se charger de maîtriser la croissance ? Les pays pauvres pourront-ils admettre une restriction de la croissance ? Autre problème crucial : comment adapter le taux de natalité au taux de mortalité sur une base volontaire ? Comment passer d'une optique de croissance à une optique d'équilibre ? Et une croissance acceptable du point de vue écologique ne crée-t-elle pas précisément les conditions nécessaires à la mise en place de mesures de protection de l'environnement ?

Il n'y a pas de doute qu'en soulevant de telles questions, le « Club de Rome » a atteint l'un de ses buts principaux, à savoir placer au niveau le plus élevé la discussion concernant les limites écologiques et économiques de la croissance. Étant donné les dangers de la croissance exponentielle — qu'on se souvienne de la plante aquatique insolite qui remplit soudain tout l'étang — il n'est certes pas trop tôt pour étudier sérieusement les problèmes globaux qui touchent directement à la survie de l'humanité.

(Bulletin du Crédit Suisse)

Vers la nomination d'un secrétaire permanent de l'ADIJ

Quatre personnes ont postulé au poste de secrétaire permanent de l'ADIJ. Ces candidats seront convoqués au prochain Comité central où ils se présenteront en exposant leur manière d'envisager le fonctionnement et l'activité future de ce secrétariat permanent. C'est au Comité central qu'il appartiendra de procéder à la nomination, sur la base, également, d'un rapport de la Direction.

Le président de l'ADIJ à l'honneur

M. René Steiner, président de l'ADIJ, vient d'être l'objet d'une distinction extrêmement flatteuse : l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature, lors de son assemblée des délégués qui s'est déroulée le 4 novembre à Berne, l'a nommé membre d'honneur. Dans l'hommage qu'il a rendu à M. Steiner, le président de l'association a relevé combien le nouveau membre d'honneur s'était dévoué pour le Jura, pour son économie, pour la sauvegarde de ses beautés naturelles. A travers M. Steiner, c'est aussi l'ADIJ et tout particulièrement sa Commission pour la protection de la nature que l'association cantonale a voulu honorer. A notre tour de présenter nos félicitations au président de l'ADIJ.

La rédaction

Mises sous protection

Les efforts déployés par la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ et d'autres instances, notamment l'Inspectorat de la protection de la nature du canton de Berne, continuent d'avoir d'heureux effets.

Après la mise sous protection de l'étang des Royes, on apprenait en septembre celle de toute la dépression de terrain (180 hectares) située au sud de Bellelay : bois marécageux de la Sagne, tourbières, étang de la Noz, cavité d'écoulement de la Rouge-Eau, bloc erratique témoin de l'époque glaciaire.

Plus récemment encore, en novembre, c'était au tour de l'étang de Plain-de-Saigne, situé près de Montfaucon, d'être inscrit par le Conseil-exécutif au catalogue des sites protégés du canton de Berne. La nouvelle réserve naturelle s'étend sur 120 hectares : étang, marécages, pâturage boisé, zone agricole et forestière.

L'ADIJ se réjouit des mesures prises, qui devront encore s'étendre à d'autres sites dignes d'être protégés.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

18 milliards d'impôts. — Selon les résultats provisoires et les estimations officielles, la Confédération, les cantons et les communes ont perçu, en 1971, environ 18,1 milliards de francs d'impôts, soit 1,9 milliard de francs ou près de 12 % de plus que l'année précédente. Les recettes fiscales ont doublé en valeur réelle au cours des dix dernières années. Le produit de 1971 se répartit à raison de 43 % pour la Confédération, 31 % pour les cantons et 26 % pour les communes. La structure fiscale s'est encore modifiée. On constate un déplacement vers les impôts sur le revenu et la fortune qui ont représenté 67 % des recettes en 1971, contre 66 % l'année précédente et 62 % en 1965. Inversement, la part des impôts indirects (y compris les droits de douane) est tombée de 38 % en 1965 à 34 % en 1970 et 33 % en 1971.